

ordres, vous l'avez mené à Stade. Pouvoit-il se méfier de son oncle, de cet oncle qui a fait tant d'honneur à sa Maison ! pouvoit-il croire que cet oncle lui raviroit la liberté ! & quelle liberté ! celle qu'on ne difficulteroit jamais au moindre Officier. Je lui ai ordonné de faire un voyage en Hollande ; le moindre Officier n'en pourroit-il faire autant ! Supposons pour un moment que mes troupes, auprès desquelles il a servi, dussent rester auprès des Hanovriennes, en serois-je moins le maître de permettre à un Officier de prendre congé pour quelque-tems, ou de quitter entièrement le service ! Et vous, mon cher frère, vous voulez empêcher de se servir de ce droit votre frère, le Chef de votre Maison, d'une Maison telle que la nôtre, & cela au sujet d'un fils qui est Prince héréditaire, dont vous connoissez les droits & les prérogatives ! Il est impossible que vous ayiez pu concevoir de tels desseins sans les suggestions étrangères ; ceux qui vous les ont faites ont foulé aux pieds les droits sacrés de la nature, des gens, des Princes de l'Allemagne ; ils vous ont induit de joindre à toutes ces infractions l'insulte la plus amère pour un frère que vous aimez & qui vous aime. Voulez-vous que ce frère aille présentement porter ses justes plaintes contre vous à la face de tout l'Empire & de toute l'Europe ! y a-t-il jamais eu un exemple pareil ! Qu'est devenu l'Allemagne ! que sont devenus ses Princes, & particulièrement notre Maison ! Sont-ce là les intérêts des deux Rois, la cause de la Patrie & la mienne que vous prétendez de soutenir. Je le répète, mon cher frère, il est impossible que ce soit vous qui aient conçu ce dessein. J'ordonne de nouveau à mon fils de poursuivre son voyage, & je ne me puis pas imaginer que vous y mettiez obstacle. Au cas, lequel la Providence veuille m'épargner, je vous proteste que je ne serai jamais contraint par de tels moyens, & que je n'oublierai jamais ce que je dois à moi-même.

Quant à mes troupes, vous êtes à même de voir ce que j'en ai écrit au Ministère Hanovrien. M. le Duc de Cumberland les a congédiées & renvoyées par la Convention de Closter-Seven, ledit Ministère a intimé cette Convention comme obligatoire, la